



Groupes de Femmes de la Montérégie

## **Mémoire présenté dans le cadre de la Commission des affaires sociales sur l'égalité**

# **LE RISQUE DE L'ÉGALITÉ**

Conçu par :

**Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie**

150, rue Grant, bureau 210

Longueuil (Québec)

J4H 3H6

Téléphone : 450 463 0600

Télécopieur : 450 463 0700

Courriel : [tcgfm@cam.org](mailto:tcgfm@cam.org)

14 décembre 2004

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. PRÉSENTATION DE LA TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES DE LA MONTÉRÉGIE (TCGF-M) .....</b>	<b>2</b>
A) MISSION.....	2
B) VISION.....	2
C) COMPOSITION.....	2
D) DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE LA TCGF -M .....	3
E) DOSSIERS ET IMPLICATIONS EN COURS ET À VENIR.....	3
<b>2. L'ÉGALITÉ, UN CONCEPT RISQUÉ POUR LES FEMMES .....</b>	<b>3</b>
A) LA DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE RELÉGUÉE AU SECOND PLAN.....	4
B) NIVELLEMENT DES INÉGALITÉS ENTRE LES GROUPES DE FEMMES.....	4
C) LES SPÉCIFICITÉS INTRA-RÉGIONALES.....	5
<b>3. ENCORE LOIN DE L'ÉGALITÉ : LES FEMMES BRILLEN PAR LEUR ABSENCE .....</b>	<b>5</b>
A) LE DÉTOURNEMENT DE L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LE SEXE (ADS).....	6
B) AFFICHER LES BESOINS DES HOMMES .. MAIS À QUEL PRIX POUR LES FEMMES. ....	6
<b>4. LA VIOLENCE... TOUJOURS PLUS PRÉSENTE DANS LA VIE DES FEMMES . .....</b>	<b>7</b>
A) VIOLENCE CONJUGALE, UNE ROUE QUI N'EN FINIT PLUS DE TOURNER.....	7
B) LA PROBLÉMATIQUE DE LA VIOLENCE SEXUELLE ACCUSE DES RETARDS IMPORTANTS.....	7
<b>5. LE CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME ET LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE : ESPÈCES EN VOIE DE DISPARITION...? .....</b>	<b>8</b>
A) MINISTRE D'ÉTAT EN CONDITION FÉMININE.....	9
B) CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME.....	9
C) SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE .....	9
<b>6. À QUAND LE PARTAGE ÉGAL DU POUVOIR POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE ? .....</b>	<b>10</b>
<b>7. LE MOT DE LA FIN...DES RECOMMANDATIONS S'IMPOSENT .....</b>	<b>10</b>

Veillez prendre note que le féminin est utilisé pour alléger le texte.

La Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie réagit aux orientations proposées dans le document de consultation et trouve essentiel de présenter un mémoire à l'occasion de la Commission parlementaire des Affaires sociales sur l'égalité. En tant qu'organismes voués à l'abolition de la discrimination systémique envers les femmes, les membres de la Table exigent que cette réflexion incite les divers ministères et paliers gouvernementaux du Québec à réviser le concept de l'égalité entre les femmes et les hommes dans une perspective féministe, en regard des diverses formes d'égalité déjà inscrites sur le plan juridique québécois.

## **1. Présentation de la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (TCGF-M)**

### **a) Mission**

La TCGF-M est un organisme à but non lucratif qui a comme mission de :

- ✍ Favoriser la circulation de l'information, la mise en commun et l'approfondissement des expériences et préoccupations des groupes de femmes de la Montérégie.
- ✍ Développer la solidarité entre les groupes de femmes de la Montérégie à partir de leurs intérêts et buts communs et dans le respect de leurs différences.
- ✍ Développer la concertation entre les groupes de femmes de la Montérégie en vue d'améliorer et de changer les conditions de vie des femmes sur les plans économique, politique et social.

### **b) Vision**

Pour ce faire, la TCGF-M développe une vision commune et féministe de la situation des femmes en se basant sur les principes suivants :

- ✍ Approche globale et préventive des conditions de vie des femmes.
- ✍ Reconnaissance de l'oppression spécifique des femmes liée à la société patriarcale.
- ✍ Identité propre des femmes indépendamment de leurs rôles.
- ✍ Reconnaissance du droit des femmes de choisir par elles-mêmes et pour elles-mêmes.
- ✍ Identification des difficultés socio-économiques régionales et de leur impact sur la qualité de vie des femmes.

La Table poursuit une mise en commun de l'information et des expériences afin de susciter une réflexion propre aux groupes de femmes de la région propice à des prises de position plus éclairées dans le domaine de la santé des femmes et de la violence dont elles sont victimes en raison de leur sexe.

### **c) Composition**

La TCGF-M est composée de 47 groupes de femmes oeuvrant activement en condition féminine. On y retrouve des centres de femmes, des associations féminines d'éducation et d'action sociale (AFEAS) des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), des groupes de défense des droits, des comités de condition féminine de syndicats, le comité de condition féminine des conférences régionales des élues (CRÉ) de la Montérégie,

des organismes de développement de l'employabilité, des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale. Celle-ci bénéficie également de l'appui du bureau régional du Conseil du statut de la femme. Elles sont parmi les cheffes de file en condition féminine sur l'ensemble du territoire.

#### **d) Description des activités de la TCGF-M**

La TCGF-M a déjà réalisé plusieurs actions concrètes dont :

- ✍ La rédaction d'un mémoire reflétant les préoccupations des membres à l'égard de la planification stratégique de la Régie régionale de la santé et services sociaux plus spécifiquement sur la prise en compte des besoins des femmes.
- ✍ La participation à la consultation de la Régie des rentes du Québec sur les modifications proposées au régime.
- ✍ La participation à la mission Suède - Québec 2003.
- ✍ Des sessions d'information sur la place des femmes dans l'action communautaire autonome.
- ✍ Des conférences sur la situation des aidantes naturelles.
- ✍ Des conférences dans le cadre d'une tournée d'information à propos des connaissances de la Loi sur les normes du travail. Des recommandations ont été émises au gouvernement concernant des modifications souhaitées à la suite de ces actions.
- ✍ Des manifestations portant sur le droit au logement, les droits des travailleuses et travailleurs et les effets pervers de la Zone de libre échange des Amériques (ZLÉA).
- ✍ Des actions soulignant la Journée internationale des femmes et la commémoration du 6 décembre.
- ✍ L'organisation montréalaise de la Marche « Du pain et des roses » en 1995 et de la Marche mondiale des femmes de l'an 2000.

#### **e) Dossiers et implications en cours et à venir**

- ✍ La réingénierie des politiques sociales et économiques au niveau régional et national et le développement régional et local.
- ✍ La reconnaissance et le financement des groupes d'action communautaire autonome.
- ✍ La participation à plusieurs instances régionales et nationales : le Comité condition féminine en développement régional de la Montérégie, le Réseau des tables, le Groupe des 13, la Fédération des femmes du Québec, le Réseau Vigilance régional et la Coalition des regroupements des organismes communautaires autonomes de la Montérégie (CROCAM).

## **2. L'égalité, un concept risqué pour les femmes**

Dans l'avis que le Conseil du statut de la femme a rédigé à la suite d'une demande de la ministre chargée de l'application de la Loi du Conseil du statut de la femme et responsable du Secrétariat à la condition féminine, Mme Michelle Courchesne, on présente un mandat à deux volets : définir un concept d'égalité, le plus large possible, et proposer en s'y inspirant, les

orientations et les axes d'intervention d'une politique gouvernementale qui prévoit des alliances plus soutenues avec l'ensemble des acteurs de la société québécoise<sup>1</sup>.

Nous croyons que l'élargissement du concept de l'égalité occultera :

- ✍ La discrimination systémique.
- ✍ Les inégalités entre les femmes.
- ✍ Les spécificités intra-régionales.

#### **a) La discrimination systémique reléguée au second plan**

En premier lieu, la discrimination systémique envers le groupe social « femmes »<sup>2</sup> est nommée et démontrée par tous les groupes et réseaux de femmes, par les chercheuses féministes dans l'ensemble des universités québécoises, les instances gouvernementales en condition féminine, ainsi que par les groupes masculins qui effectuent une réflexion sur la condition masculine en tenant compte de l'oppression systémique que le groupe social « hommes »<sup>2</sup> impose aux femmes en tant que collectivité. En élargissant le concept d'égalité, on risque de reléguer au second plan, voire même d'occulter cette réalité responsable de la persistance des inégalités dont les femmes sont victimes.

À notre avis, les inégalités imposées aux femmes sont systématisées par un ensemble de facteurs culturels comme les coutumes, les perceptions, ainsi que la hiérarchisation des rôles féminins et masculins. Cette structure sociale relègue et maintient les femmes dans la sphère privée, et ce, malgré les lois qui ont été adoptées et les percées effectuées par la moitié de la société québécoise en vue d'être reconnues comme citoyennes à part entière. Prôner « l'égalisation des inégalités » dans ce contexte tient de la supercherie.

#### **b) Nivellement des inégalités entre les groupes de femmes**

Deuxièmement, l'élargissement du concept de l'égalité aura pour effet de niveler les inégalités des femmes entre elles au profit de l'égalité entre les femmes et les hommes. En effet, les groupes davantage discriminés dans la société québécoise, que celles-ci soient les femmes autochtones, les femmes immigrantes, les femmes lesbiennes, les femmes de minorités visibles et les femmes ayant un handicap qui tentent depuis plusieurs décennies à se comprendre, à s'entraider et à collaborer dans diverses activités, verront leurs efforts fragilisés.

Peu importe comment elles définissent leur appartenance, l'ensemble des femmes est composé de classes sociales, de cultures et d'historiques différents et pour avancer vers l'égalité de fait, des mécanismes doivent être mis en place. Davantage discriminées, ces groupes de femmes sont traversées à plusieurs titres par la discrimination systémique. Elles doivent faire face à la fois aux limites que leur sexe leur fait subir et à celles liées à leur spécificité. Dans ces cas, on ne peut donc pas viser l'égalité en prenant en compte uniquement les hommes dans leur globalité. Il faut travailler à enrayer les inégalités subies dans leur groupe d'appartenance

---

<sup>1</sup> Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Synthèse. Conseil du statut de la femme. Novembre 2004

<sup>2</sup> Les termes « femmes » et « hommes » sont toujours pris dans le sens d'un groupe social.

(immigrantes, minorités visibles...) par rapport à la majorité, et le faire aussi sur la base de leur sexe.

### c) Les spécificités intra-régionales

En définitive, l'élargissement du concept de l'égalité afin d'y inclure les hommes aura pour effet d'occulter des réalités importantes vécues par les femmes au plan local et régional. Dans une région aussi vaste que la Montérégie, les statistiques régionales les concernant ne donnent pas un portrait fidèle de la diversité et des écarts qui existent entre elles. Pour arriver à bien saisir la réalité des femmes, il faut non seulement les comparer globalement aux hommes, mais aussi mettre en parallèle les conditions de vie des femmes entre elles, à l'échelle même d'un quartier lorsque la densité de population est élevée. Cette nécessité de peaufiner l'analyse est indispensable pour bien saisir la diversité des situations qu'elles vivent et cibler les bons correctifs à mettre en place. À titre d'exemple, mentionnons que même si dans l'ensemble l'incidence du suicide est plus élevée chez les hommes, elle s'avère aussi fort importante chez les femmes de milieu défavorisé<sup>2</sup>. Dans les faits, les femmes tentent autant que les hommes de mettre fin à leur vie. Pourtant, lorsqu'on traite de la question du suicide, le focus est essentiellement mis sur la situation des hommes, d'où l'importance de mettre en lumière les spécificités intra-régionales sans lesquelles les statistiques sont tronquées.

## 3. Encore loin de l'égalité : les femmes brillent par leur absence

L'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Montérégie (ADRLSSS-M) a comme mission de contribuer et de veiller au bien-être de la population et à l'amélioration de la santé. Elle est aussi responsable de l'allocation des ressources disponibles pour la région. Un irritant majeur pour les groupes de femmes en Montérégie est le peu de place qui leur est réservée à l'intérieur de la structure régionale pour exprimer et faire connaître les dimensions spécifiques à la santé des femmes. Malgré une représentation équitable des femmes au sein du conseil d'administration de la structure, des obstacles persistent quant à la reconnaissance et à l'intégration des besoins des femmes, ainsi qu'à la planification régionale des soins et des services.

Présentement, au Québec, une région seulement bénéficie d'un plan d'action régional en santé des femmes, la Capitale nationale, et ce, malgré les objectifs ministériels visés jusqu'en 2009, en matière de santé et bien-être des femmes<sup>3</sup>. Pourtant, le premier objectif ministériel de cet ouvrage consiste à intégrer les besoins des femmes à la planification nationale et régionale des soins et services. Les membres de la TCGF-M ont développé une expertise considérable en matière de santé des femmes : il est inacceptable que leurs revendications soient écartées d'un revers de la main.

Étant donné ce contexte et compte tenu de cet énoncé et de la mission de l'ADRLSSS-M, il nous semble aberrant que le ministre n'ait pas exigé que les agences régionales au Québec se dotent d'un plan d'action en matière de santé des femmes. Si le ministre a une réelle volonté d'adapter des soins et des services aux besoins des femmes, il a la responsabilité de s'assurer

---

<sup>2</sup> Portrait de santé : la Montérégie et ses territoires de CLSC (2003). (Compilation maison de la TCGF-M.)

<sup>3</sup> Au féminin...à l'écoute de nos besoins. Santé et service sociaux. Québec. 2002.

que des plans d'action régionaux en matière de santé des femmes soient mis en place à l'échelle du Québec, dans les plus brefs délais.

**a) Le détournement de l'analyse différenciée selon le sexe (ADS)?**

Malgré l'existence des données sexuées, l'analyse différenciée selon le sexe (ADS) est peu appliquée au niveau régional. Il en résulte une méconnaissance de la réalité spécifique des femmes et des hommes. Dans le plus récent portrait de santé publique de la Montérégie en 2003, un peu plus du tiers seulement des 70 indicateurs ont été calculés sur la base des sexes, et ce portrait ne fait pas l'objet d'une analyse différenciée selon le sexe<sup>4</sup>.

Bien que nous soyons en accord avec l'instauration de l'ADS dans les pratiques gouvernementales (engagement pris par le Québec à Beijing, en 1995) et tel que fait état le *Rapport-synthèse du Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*<sup>5</sup>, notre propos ici est d'illustrer, par un exemple montréalais, le détournement de l'ADS pour démontrer l'importance d'une rigueur absolue dans son application et d'une prise en compte de la discrimination systémique.

**b) Afficher les besoins des hommes... mais à quel prix pour les femmes.**

En mai 2004, la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (TCGF-M) a interpellé le président de l'ADRLSSS-M par une lettre concernant la publication d'une affiche intitulée «*Des données et des hommes : un autre profil...des réalités différentes*»<sup>6</sup>. Selon la Table, cette affiche est un exemple concret de détournement de l'analyse différenciée selon le sexe (ADS).

Pour les membres de la TCGF-M, il est clair que cette affiche :

- ✗ Porte atteinte à l'égalité entre les femmes et les hommes.
- ✗ Compare la situation entre les hommes et les femmes pour faire valoir les besoins des hommes.
- ✗ Passe sous silence le fait que les femmes sont toujours les plus pauvres en Montérégie comme ailleurs au Québec.
- ✗ Masque la violence faite aux femmes.
- ✗ Occulte la discrimination systémique envers les femmes, ce qui peut entraîner un grave dérapage.
- ✗ Insinue que les hommes sont victimes des acquis que le mouvement féministe a obtenus de haute lutte.

---

<sup>3</sup> On y réfère aussi sous le vocable de l'approche intégrée de l'égalité.

<sup>4</sup> Mission en Suède : rapport déposé à la commission du développement international par le comité de condition féminine en développement régional de la Montérégie (CCFDRM). Longueuil. Mai 2004. p. 58.

<sup>5</sup> Rapport-synthèse du programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises. Secrétariat à la condition féminine. Juillet 2000.

<sup>6</sup> Des données et des hommes : un autre profil...des réalités différentes. Régie régionale de la santé et des services sociaux – Montérégie. Francine Leduc. 2004.

Suite à ces constats, une analyse plus approfondie de l'affiche a révélé les faits suivants :

- ✗ Certaines sources citées sont incomplètes.
- ✗ L'indicateur « *classe sociale* » est complètement évacué de l'analyse.
- ✗ L'explication sur les données relatives à l'éducation et au suicide est tendancieuse, inappropriée et même dangereuse puisqu'elle évoque une situation faisant croire que l'attention actuellement accordée aux difficultés vécues par les femmes se fait au détriment de celle qui devrait être accordée aux hommes.
- ✗ Les données présentées sur l'affiche ne sont pas montérégiennes.
- ✗ Plusieurs énoncés brouillent les pistes : p. ex., « au-delà des discours dominants » fait-il allusion au discours féministe dominant, au discours de l'Agence ou à celui du ministère ? Nous croyons qu'il vise le discours féministe. L'énoncé qui stipule qu'il faut « examiner la violence autrement » banalise et symétrise les violences que vivent les femmes au quotidien.

Force nous est de conclure que l'application d'une analyse différenciée selon le sexe doit se faire au regard de la situation de discrimination systémique qui affecte l'ensemble des réalités vécues par les femmes.

#### **4. La violence... toujours plus présente dans la vie des femmes.**

##### **a) Violence conjugale, une roue qui n'en finit plus de tourner.**

La politique d'intervention en matière de violence conjugale, adoptée par le gouvernement du Québec en 1995, reconnaît la légitimité de l'approche féministe dans la lutte contre la violence faite aux femmes.

Cependant, malgré l'implantation de cette politique et des budgets consacrés, le nombre de victimes de violence ne cesse d'augmenter. Selon Statistique Canada, le nombre de victimes de violence conjugale signalées au Québec a augmenté de 129 % de 1997 à 2000<sup>7</sup>. Les groupes de femmes revendiquent, et ce, plus particulièrement depuis la Marche mondiale des femmes de l'An 2000, l'injection de sommes nécessaires à la mise en place d'une vaste campagne de sensibilisation dénonçant clairement que la violence conjugale est inadmissible au Québec.

##### **b) La problématique de la violence sexuelle accuse des retards importants**

Les orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle, adoptées en mars 2001 par le gouvernement du Québec, reconnaît que la violence sexuelle constitue un problème social d'importance ayant des conséquences sur les personnes qui en sont victimes, leur famille et l'ensemble de la société. D'autant plus, que les agressions à caractère sexuel sont des obstacles au droit à l'égalité des femmes.

Certaines statistiques nous démontrent l'ampleur de la problématique. L'enquête de Statistiques Canada, 1993, démontre que 34 % des Québécoises de 18 ans et plus ont été victimes d'au moins une agression sexuelle depuis qu'elles ont atteint l'âge de 16 ans. De plus, les agressions sexuelles sont dénoncées à la justice par seulement 10 % des victimes et il y a même d'autres

---

<sup>7</sup> Mission en Suède (voir la note en bas de page n° 4), p. 60.

données qui nous parlent de 6 %. Ainsi, plusieurs victimes restent dans l'ombre cachant leurs peurs, leurs douleurs et leurs besoins alors qu'elles ont des droits dont celui d'avoir de l'aide.

Plusieurs obstacles restent à franchir avant de parler d'égalité :

- ✍ Le manque de volonté politique à appliquer les 59 mesures proposées par les orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle.
- ✍ Les inégalités sociales persistantes des femmes.
- ✍ La force des mythes, des préjugés et des stéréotypes qui perdurent tant au niveau de la population, des intervenantes, des professionnelles de la santé, des policières et des procureures.
- ✍ La remise en question par le système judiciaire de l'ampleur de la problématique de la violence sexuelle.
- ✍ La banalisation des agressions à caractère sexuel par les médias; (traitement médiatique des causes d'agression sexuelle).
- ✍ La mondialisation de l'exploitation sexuelle du corps des femmes, entre autres, le trafic sexuel, la pornographie, l'hyper-sexualisation des jeunes filles alimentée par les médias, la mode, les jeux vidéo, le réseau Internet et la prostitution. À cet effet, et suite à sa participation à la mission-Suède, la Table propose au gouvernement de s'inspirer de la loi suédoise sur la prostitution et la traite des humains pour développer une position féministe québécoise sur ces préoccupations.

## **5. Le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine : espèces en voie de disparition...?**

Depuis 30 ans, ces deux entités gouvernementales produisent des avis et fournissent des conseils tant au gouvernement qu'à la société civile sur les conditions de vie des femmes. Aujourd'hui, elles sont en péril. Mais, ne l'ont-elles pas toujours été un peu...

Si nous analysons le parcours de la ministre responsable de la condition féminine depuis ses débuts en 1979, on remarque que le mandat et le rôle qui lui avaient été dévolus au tout début ont été modifiés environ une dizaine de fois. Le portefeuille de la condition féminine est jumelé à d'autres ministères comme les Affaires sociales, la Sécurité du revenu, l'Emploi et la Solidarité, la Justice, la Famille et l'Enfance et finalement les Relations avec les citoyens et l'Immigration. Durant ce parcours, nous avons assisté à une perte du pouvoir de ce portefeuille lorsqu'il est passé d'une ministre d'ÉTAT à une ministre DÉLÉGUÉE à la condition féminine. En 1985, un autre changement important survient : ce n'est plus le Comité ministériel permanent de la condition féminine qui assure l'application d'une politique d'ensemble sur l'égalité et l'indépendance et coordonne les politiques et actions gouvernementales dans les questions relatives à la condition féminine, mais la ministre déléguée à la condition féminine.

Toutes ces modifications ont eu pour effet de minimiser l'importance des dossiers de condition féminine aux yeux des hauts dirigeants puisqu'ils ne sont plus rattachés à un conseil ministériel.

Pour toutes ces raisons, la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie veut le retour de la ministre d'ÉTAT en condition féminine ainsi que le maintien du Conseil du statut de la femme et du Secrétariat à la condition féminine.

**a) Ministre d'État en condition féminine**

De 1979 à 1982, il y a eu une ministre d'État en condition féminine. La TCGF-M estime qu'il est crucial pour l'avenir de la condition féminine, pour l'atteinte de l'égalité de fait entre les sexes et pour l'abolition de la discrimination systémique que le gouvernement nomme une ministre d'ÉTAT. **Comptant** 52 % de la population et n'étant pas représentées adéquatement au Conseil des ministres, les femmes doivent avoir une porte-parole qui siège directement au Conseil des ministres **à titre de ministre d'État à la condition féminine** pour que leurs revendications et leurs besoins soient pris en compte par les plus hauts dirigeants du gouvernement québécois.

**b) Conseil du statut de la femme**

Le Conseil du statut de la femme doit :

- ✍ Retrouver son autonomie et jouer son rôle aviseur auprès du gouvernement.
- ✍ Sensibiliser et informer la population et les partenaires sociaux au sujet des réalités vécues par les femmes.
- ✍ Conserver ses antennes régionales, étant donné l'importance du développement économique et social au plan régional, et ce, dans un contexte de décentralisation.
- ✍ Maintenir les axes prioritaires suivants dans son plan stratégique: la démographie et les rapports sociaux, le travail; la formation et l'économie; la santé, le bien-être et l'environnement; la politique et l'engagement social.

**c) Secrétariat à la condition féminine**

Le Secrétariat à la condition féminine doit :

- ✍ Revenir à son ancienne structure : un canal direct avec une sous-ministre directement rattachée à la ministre d'État en condition féminine.
- ✍ Poursuivre son mandat de fournir l'expertise et le soutien nécessaires à la réalisation du mandat de la ministre responsable de la condition féminine.
- ✍ Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de condition féminine.

En définitive, ces deux organismes ont des missions distinctes, car un seul organisme ne peut agir à la fois comme conseil autonome et comme soutien interne à la réalisation d'actions gouvernementales. La fonction *conseil* du CSF et celle de *soutien* du SCF sont deux mandats indispensables pour réaliser le programme du gouvernement québécois en matière de condition féminine ou d'égalité des femmes.

## 6. À quand le partage égal du pouvoir politique et économique ?

Il est fondamental de se pencher sur la répartition inégale du pouvoir qui a une influence certaine sur les conditions de vie des femmes et sur la transformation des rôles sociaux. Nous pensons que le partage égalitaire du pouvoir politique et économique est l'un des premiers objectifs pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous appuyons donc sans réserve le mémoire du Comité de condition féminine en développement régional de la Montérégie (CCFDRM). Sans parité, point d'égalité.

## 7. Le mot de la fin...des recommandations s'imposent

Les membres de la TCGF-M qui oeuvrent sans relâche pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, recommande au gouvernement de :

- ✍ Maintenir et consolider le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine.
- ✍ Exprimer une volonté politique claire pour que les inégalités entre les sexes deviennent chose du passé.
- ✍ Élaborer une politique en matière de condition féminine, et ce, dans les plus brefs délais.
- ✍ Assurer l'intégration et l'application de l'ADS dans toute planification provinciale, régionale et locale, selon une perspective féministe, et ce, afin de ne pas occulter la discrimination systémique qui est toujours présente dans la vie des femmes.
- ✍ Assurer une représentation équitable des femmes et des hommes dans les diverses structures décisionnelles du réseau de la santé et des services sociaux et désigner un siège « femme » au sein de ces structures.
- ✍ Maintenir et augmenter les ressources actuelles disponibles pour tous les groupes oeuvrant en condition féminine.
- ✍ Mettre sur pied et soutenir des *comités aviseurs femmes* au sein de toutes les Agences afin que l'on tienne compte de la réalité propre aux femmes à tous les paliers des services de santé et des services sociaux.
- ✍ Affecter une responsable dédiée au dossier de condition féminine au sein des structures régionales et locales en santé et services sociaux.

En conclusion, nous exhortons le gouvernement à faire preuve d'une très grande prudence lorsqu'il décidera de modifier le paysage social québécois en matière de condition féminine. Nous assistons actuellement à un remaniement complet des structures sociales de notre territoire. Les personnes et les groupes de femmes qui oeuvrent et travaillent inlassablement depuis des années à améliorer le sort de l'ensemble de notre population, méritent que leur expertise soit reconnue et prise en compte par tous les paliers gouvernementaux. Nous sommes convaincues qu'il fera fausse route s'il évacue la perspective féministe de leurs travaux qui fait la fierté du Québec depuis plus de trente ans.